

Conditions générales de vente

1. APPLICATION-OPPOSABILITÉ

Nonobstant toutes clauses contraires contenues dans les conditions générales de l'Acheteur, les présentes conditions générales de vente (CGV) ont réputées lues et approuvées et s'appliquent intégralement à toute commande passée par un Acheteur, sous réserve des conditions catégorielles applicables et/ou de conditions particulières négociées et dûment acceptées par notre société.

Le fait de passer commande implique en conséquence l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente pourront faire l'objet d'une révision annuelle sans préavis. Les conditions particulières figurant sur une commande établie par l'Acheteur, ne sont applicables que sous réserve de leur reproduction intégrale dans l'accusé de réception de la commande émis par notre société.

2. CHOIX-MODÈLES-TOLÉRANCES

Nos produits, ainsi que leurs caractéristiques, pouvant être modifiés ou leur vente arrêtée à tout moment, les renseignements relatifs à ceux-ci de toute nature figurant sur nos catalogues, dépliants, notices ou imprimés publicitaires sont simplement indicatifs et ne sauraient engager notre société.

3. COMMANDES

3.1. Prise de commande

Le seuil minimal de commande est de cinq cents (500)€ net HT et de cent (100) € net HT pour les commandes de pièces détachées. Les commandes d'un Acheteur ne deviennent définitives qu'après leur acceptation expresse par notre société. Notre société n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que dans la mesure où elles sont confirmées par écrit. Toute commande passée sur la base d'un devis écrit préalable devra porter la référence de ce devis.

L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits. Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être transféré sans l'accord de notre société.

IDEAL STANDARD se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement de l'Acheteur à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit.

3.2. Annulation-Modification

Les éventuelles demandes de modification et/ou d'annulation de commandes formulées par l'Acheteur doivent faire l'objet d'un écrit. Aucune demande d'annulation ne sera prise en considération après acceptation de la commande par notre société. Aucune demande de modification ne sera prise en considération après l'expédition des produits. Aucun retour de marchandises ne peut être effectué sans notre accord écrit. Dans le cadre d'une acceptation de retour de marchandises validée par nos soins, sauf dans le cas de marchandises défectueuses reconnues comme telles par notre société, une décote de 40% sur le prix initialement facturé sera appliquée.

3.3. Fabrication spéciale

Les modèles ou dessins sont communiqués au client à titre confidentiel. Ils demeurent la propriété d'IDEAL STANDARD FRANCE et doivent nous être restitués à première demande. En cas de fabrication spéciale, selon les indications et spécifications du client, celui-ci est seul responsable : (i) de toute atteinte aux droits de tiers, (ii) de leur conformité avec les règles de conformité et de sécurité des produits. Il nous garantit formellement et irrévocablement à ce sujet. Pour ces fabrications spéciales, le client accepte un différentiel de + ou - 10% sur la quantité commandée.

4. LIVRAISON

4.1. Livraison-Délais

Nos délais de livraison se calculent à partir de l'acceptation de la commande. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction de la disponibilité des produits et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle et à regrouper la livraison de plusieurs commandes. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur dépassement ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours. Toutefois, si douze mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou de l'autre des parties. L'Acheteur pourra alors se faire restituer les acomptes versés à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommage et intérêts. En aucun cas, l'Acheteur ne pourra recourir à l'émission d'une note de débit. La guerre, les émeutes, les actes de terrorisme, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné ainsi que tous les autres cas de force majeure suspendent les délais. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de ses obligations, notamment de paiement, envers le Vendeur. Toute modification de commande intervenant en cours d'exécution, même si elle est acceptée, entraîne une prolongation du délai de livraison prévu selon les modalités communiquées à l'Acheteur.

4.2. Livraison-Transport

Quelle que soit la destination des marchandises, celles-ci sont toujours réputées prises et agréées sortie usine, même en cas de livraison en port payé ou éventuellement franco. Le délai de transport entre l'expédition et la livraison est dépendant du site d'origine de l'expédition et du mode de transport utilisé. Dans l'hypothèse où l'Acheteur serait situé dans un pays étranger, la livraison des produits commandés à notre société se fera à l'usine sauf convention écrite particulière.

4.3. Livraison-Risques

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès la mise à disposition des produits au service expédition de l'usine et avant chargement. Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'Acheteur. Il appartient à l'Acheteur de vérifier les caractéristiques des marchandises, tant en quantité qu'en qualité, au moment même de leur réception. S'il constate des dommages ou des manquants, le client devra porter des réserves précises et complètes sur le document de transport et les réitérer dans les formes et délais prévus à l'article L.133-3 du Code de commerce. Ainsi, il appartient au destinataire des produits de les contrôler, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra judiciaire ou lettre recommandée auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises par le destinataire. Le Vendeur décline donc toute responsabilité quant aux avaries, pertes de quelque nature qu'elles soient, et retards qui pourraient affecter le transport des marchandises.

4.4. Livraison «Express»

Toute demande d'expédition «par Express» ou dérogeant à notre calendrier de livraisons entraînera la facturation de frais de port supplémentaires engendrés.

4.5. Livraison-Réception

Sans préjudice des dispositions de l'article 4.3 ci-dessus, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré par rapport au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit à notre société dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception des marchandises par le destinataire. Il appartient à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra donner à notre société toutes facilités pour constater elle-même ces vices et y apporter éventuellement remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.